



CCIG info

Mensuel de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

Finance durable

Entretien avec Patrick Odier, président de Building Bridges, événement qui se déroulera début octobre. ► **PAGE 2**

Politique

La CCIG prend position sur quatre consultations du Conseil fédéral. ► **PAGE 3**

Congrès mondial des chambres

Retour en textes et en images sur un succès qui fut aussi une première pour Genève. ► **PAGES 4-5**



PRÉPARONS ENSEMBLE LA TRANSMISSION DE VOTRE ENTREPRISE

• N°1 en Suisse
• 2000 produits

• 20 agences
• 1000 transactions / an

Tél. 022 700 22 22
pme@remicom.com

REMI(COM)

LOCAUX COMMERCIAUX - COMMERCES - ENTREPRISES

www.remicom.com

Relations internationales

Suisse-Union européenne : la politique des petits pas se poursuit

Le 21 juin dernier, le Conseil fédéral a approuvé les lignes directrices d'un futur mandat de négociations avec l'Union européenne (UE). Malgré cette nouvelle réjouissante, peut-on s'attendre à ce qu'elles débutent dans un avenir proche ? Entre espoir et inquiétude, la décision du Conseil fédéral a suscité de nombreuses réactions dans les milieux politiques, auprès des partenaires sociaux et même du côté de l'UE.



Voici maintenant plus d'un an que les discussions exploratoires entre la Suisse et l'UE ont débuté en vue d'établir les nouvelles bases de négociations après l'échec de l'accord-cadre institutionnel. Malgré les multiples annonces du Conseil fédéral et les voyages fréquents à Bruxelles de la secrétaire d'État [Livia Leu](#),

aucune percée n'a été réalisée jusqu'à présent. Les discussions devraient se poursuivre et n'aboutiront pas avant les élections fédérales d'octobre, conformément à la demande du Conseil fédéral.

À quand la reprise des négociations ?

Si le collège semble d'accord sur la direction à prendre, nul ne sait quel mandat sera délivré ni même quand les négociations formelles reprendront. Soulignons que le Conseil fédéral se trouve dans une posture délicate, car il doit garantir le niveau

actuel des salaires en Suisse tout en proposant des mesures acceptables pour l'UE.

Un espoir fragile pour les milieux économiques

Les milieux économiques ont applaudi la décision du 21 juin et souhaitent un mandat de négociations avant fin 2023, espérant un accord d'ici à l'été 2024. En plus du combat mené pour préserver le système actuel de protection des salaires, l'Union syndicale suisse (USS) s'oppose dorénavant aussi à l'ouverture des marchés des trans-

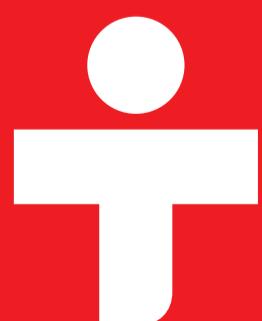
ports publics suisses et de l'électricité. Son président, [Pierre-Yves Maillard](#), estime qu'un mauvais accord n'est jamais urgent. Le « Sounding Board », organe de consultation du Conseil fédéral constitué pour établir un consensus entre les syndicats et le patronat, n'a pour le moment pas atteint ses objectifs.

Bruxelles s'impatiente

Du côté de la Commission européenne, on « prend note » de la décision du Conseil fédéral, tout en indiquant vouloir conclure les dis-

cussions exploratoires au plus vite. Mais le ton neutre employé ne démontre ni optimisme ni satisfaction. Dans les faits, la gestion du dossier par les autorités suisses semble commencer à agacer les institutions européennes. En effet, le commissaire européen [Maros Sefcovic](#) avait établi une feuille de route qui devait permettre de conclure un accord d'ici à l'été 2024. Un objectif qui semble désormais très difficile à atteindre. Les élections fédérales, suivies des élections européennes en 2024, ralentiront considérablement l'avan-

suite page 2 ►



Journée de droit du travail

Organisée par M^e Gabriel Aubert Jeudi 21 septembre 2023

Informations et inscriptions:
www.jdt-aubert.ch

PAULINE ZAHLAOUI
directrice commerciale



Bientôt la rentrée et le retour des activités à la CCIG !

Avant de vous retrouver le 14 septembre au BFM pour la cérémonie des Grands Prix de l'économie, événement phare de la rentrée à Genève, une série d'événements de réseautage est déjà à l'agenda. Le sondage lancé au printemps 2023 auprès de nos Membres le confirme : ces formats répondent à vos attentes et à vos ambitions de développement commercial dans le Canton et au-delà.

La CCIG est aussi mue par des objectifs ambitieux de développement et de zones d'influence. Afin d'élargir sa communauté et la représentativité en son sein des milieux économiques dans toute leur diversité, la CCIG s'est dotée d'une stratégie commerciale et de ressources humaines. Parmi ses actions, la multiplication, depuis deux ans, de partenariats dynamiques avec les incubateurs de la région et la création d'une communauté dédiée aux jeunes entrepreneurs. Nous pouvons désormais compter sur un réseau d'Ambassadeurs actif et porteur pour tisser de nouveaux liens durables.

Notre offre de services s'est également élargie, particulièrement du côté des formations en commerce international et en management. La CCIG délivre depuis cette année un certificat en commerce international aux participants d'une série de formations sur ce thème, coorganisée avec Form-Inter. De même, l'antenne genevoise de Cursus Formation est hébergée à la Maison de l'économie, où sont délivrées des formations en management ou en gestion du temps ou de projets. D'autres thématiques de formation continue viendront prochainement étoffer cette offre.

La CCIG capitalise sur un siècle et demi d'actions en faveur de l'économie. À la faveur de l'organisation du 13^e Congrès mondial des chambres de commerce à Genève, sa notoriété a été décuplée en 2023, et cela bien au-delà de ses frontières. Ce sont autant d'opportunités pour les entreprises membres de rayonner.

S'adapter aux besoins en constante évolution de ses Membres est un défi que la CCIG est prête à relever. Il n'est pas trop tard pour participer à son sondage et contribuer à définir ensemble une offre de services qui réponde à vos besoins d'aujourd'hui et de demain.

Participer au sondage ▶



ÉDITORIAL

► suite de la page 1

cement du dossier et les négociations pourraient ne reprendre qu'après l'instauration de la prochaine Commission européenne et la désignation du prochain commissaire responsable du dossier suisse. Selon certains experts, le dossier pourrait n'être bouclé qu'en... 2028. L'eurodéputé **Andreas Schwab** critique vivement la lenteur de Berne, affirmant que « le monde tourne et à Berne on dort ».

Quelles sont les conséquences de la situation pour la Suisse romande ?

L'UE a signifié qu'elle n'approuverait plus les modifications des accords bilatéraux avec la Suisse, conséquence de la décision unilatérale du Conseil fédéral, en mai 2021, de mettre fin aux négociations sur l'accord-cadre institutionnel. Le think tank *Avenir Suisse* analyse régulièrement les effets de la non-actualisation des accords à travers un *Monitoring de l'érosion*. Le dernier numéro, datant de juin 2023, porte en grande partie sur l'accord concernant les obstacles techniques au commerce (dit ARM). L'accord permet aux producteurs suisses de bénéficier des mêmes conditions d'accès au marché de l'UE que leurs concurrents européens. La non-actualisation des accords engendre des obstacles supplémentaires pour les entreprises suisses désirant accé-

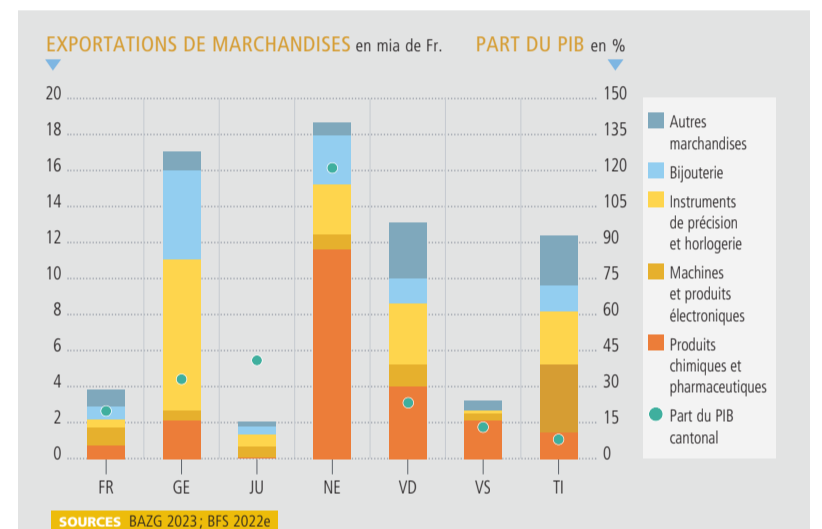
der au marché européen, notamment en termes de coût et de travail administratif.

Actuellement les secteurs de la technologie médicale et du diagnostic in vitro sont concernés par l'érosion de l'ARM, et dès fin 2023, celui des machines, qui exporte 60 % de ses produits vers l'UE, sera également touché. Face à cette situation, certaines PME envisagent de déménager pour éviter ces complications.

Toujours selon la même étude d'*Avenir Suisse*, les Cantons romands sont moins touchés que d'autres régions suisses. Cela s'explique par la grande diversification de leurs exportations et le fait qu'elles représentent moins d'un tiers du PIB cantonal. Cependant, Genève ressent des conséquences

spécifiques, notamment dans le domaine de la recherche, où le canton avait perçu 16,1% des contributions du programme *Horizon 2020*. Si l'érosion des accords bilatéraux se fait moins ressentir en Suisse romande, la région du Nord-Ouest de la Suisse est davantage impactée.

Le Conseil fédéral avance sur le dossier européen à petits pas. Les accords bilatéraux continuent de s'affaiblir, accentuant la pression sur l'économie suisse. Étant donné la forte interdépendance entre la Suisse et l'UE, il est crucial de résoudre les problèmes institutionnels rapidement. Si le Conseil fédéral se lance dans des négociations d'ici la fin de l'année, un accord d'ici à l'été 2024 pourrait être envisagé, à condition d'y mettre de la bonne volonté. ■



Finance durable

Construire des ponts avec l'aide des chambres de commerce



© M&P/Photographie

L'édition 2023 de l'événement **Building Bridges**, qui défend une finance durable, se déroulera du 2 au 5 octobre au Centre international de conférences de Genève (CICG). Rencontre avec son président, Patrick Odier, fraîchement retraité de la gouvernance de la banque Lombard Odier.

L'initiateur de Building Bridges, c'est vous ?

Patrick Odier : En partie. L'initiative a été cofondée en 2019 par la Fondation Genève Place Financière, Sustainable Finance Geneva et Swiss Sustainable Finance, avec le soutien de la Confédération, du canton et de la Ville de Genève, des Nations unies et d'autres partenaires. Il s'agit d'une communauté qui souhaite créer des ponts pour accélérer la transition durable. Grâce au dialogue ainsi formé, il devient possible de diluer les obstacles, voire de créer un outil diplomatique supplémentaire pour la Suisse afin de renforcer son positionnement dans la définition de l'agenda global de la transition durable. Outre le sommet, Building Bridges proposera 65 événements organisés par plus de 100 institutions, ainsi qu'un village où les participants pourront se rencontrer, apprendre ou présenter des solutions innovantes.

Le concept a-t-il évolué et comment voyez-vous son avenir ?

P.O. : La formule 2023 de Building Bridges correspond bien à celle des débuts mais, évi-

demment, le contexte a évolué. Notre initiative a su saisir la balle au bond en devenant plus efficace sur la manière de concrétiser les objectifs de l'Agenda 2030. Les acteurs de la transition climatique, par exemple, ont joué un rôle plus actif ces dernières années en rendant certains indicateurs plus transparents et applicables. À la fin de l'an dernier, la COP15 de Montréal a défini des indicateurs sur la biodiversité. Building Bridges va poursuivre cette discussion en privilégiant l'impact des entreprises sur la nature. Lors de notre prochaine édition, nous lancerons le cadre de référence à la nouvelle structure qu'a développé la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD). Nous accueillons également le groupe de travail de l'UNFCCC qui conduira les négociations pour la prochaine COP. Cela donne une occasion à la Suisse de contribuer au débat mondial et de faire avancer les enjeux de durabilité à l'international.

Vous êtes intervenu au Congrès mondial des chambres, en juin dernier. Quel était votre message ?

P.O. : J'ai souligné que le secteur financier est l'un des leviers majeurs de la transition aux côtés de la consommation, de la réglementation et de la technologie. Dans les faits, il peut encourager les entreprises à adopter des politiques durables, à l'instar des obligations vertes ou des crédits d'encouragement. C'est notamment par la chaîne d'approvisionnement que la finance durable peut exercer un impact significatif et créer des opportunités d'affaires.

Que peuvent faire les chambres de commerce pour la finance durable ?

P.O. : En tant que structures fédératrices, défendant les conditions cadre et la liberté d'entrepreneuriat, elles sont forces de concertation et de propositions. Pendant trop longtemps, l'économie a préféré la réaction à l'anticipation. Désormais, il faut inverser cette tendance et bien comprendre que la finance durable est non seulement porteuse d'image positive, mais aussi source de productivité et d'opportunités. À l'avenir, plus une seule entreprise ne pourra s'en détourner, faute de quoi il lui en coûtera, économiquement parlant. C'est ensemble que finance et industrie constitueront une économie durable.

Genève, capitale de la finance durable ?

P.O. : Sans doute, mais il n'y a pas que Genève, toute la Suisse doit se positionner dans ce segment. L'adoption récente de la loi Climat en votation populaire donne un nouvel élan à ce domaine. Là aussi, c'est une chance pour la Suisse, mais aussi une responsabilité. C'est en irriguant l'économie de demain, comme en protégeant l'épargne à l'avenir, que la finance sera durable.

À vos agendas !

Du 2 au 5 octobre
Centre international de conférences de Genève (CICG)

Informations et inscriptions :
www.buildingbridges.org

Pour comprendre et faire comprendre les enjeux !

Connecter et informer les entreprises à Genève

Vous souhaitez faire connaître le CCIGinfo à d'autres collaborateurs ou disposer d'exemplaires supplémentaires pour vos visiteurs, vos partenaires, etc. ?

Envoyez votre commande à publications@ccig.ch, en indiquant le nombre d'exemplaires souhaités ainsi que l'adresse postale.



Et pour retrouver et partager l'actualité politique et économique, rendez-vous sur notre page Facebook



Fiscalité

Une réforme de l'imposition de l'outil de travail sur les rails

La CCIG a interrogé [Nathalie Fontanet](#) à la suite du dépôt d'un projet de loi visant à réformer l'imposition de l'outil de travail. La Conseillère d'État en charge des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures est revenue sur la nécessité d'une réforme dans ce domaine et a esquissé un paysage de l'attractivité de Genève.



La Suisse est l'un des derniers pays à connaître l'impôt sur la fortune. La Suisse et Genève sont-elles, selon vous, toujours attractives pour les entrepreneurs ?

Nathalie Fontanet : La Suisse et Genève restent attractives. Certes, la fiscalité est un élément important, mais non exclusif. Notre pays et notre Canton offrent d'excellentes conditions-cadre, dont une stabilité politique et financière, un système de santé performant avec des soins de qualité et un haut niveau de formation. On peut en outre mentionner l'autonomie des institutions, une importante ouverture vers l'extérieur, un fort ancrage des hautes écoles dans la société et l'économie, mais aussi l'existence de multiples soutiens financiers et

de pôles de recherche indépendants, tout comme la présence de nombreuses entreprises de pointe et d'importantes organisations internationales.

Par ailleurs, la Suisse reste effectivement l'un des derniers pays au monde à imposer la fortune. Genève est même le Canton du pays où cette imposition est la plus élevée. Nous devons et pouvons améliorer la question de la fiscalité, car elle exerce notamment une influence sur le dynamisme et la performance de nos entreprises.

Par votre voix, le Conseil d'État souhaite précisément alléger l'imposition des entrepreneurs. Avec quels projets ?

N.F. : Les entrepreneurs savent que l'imposition genevoise, en particulier des titres non cotés, est beaucoup plus lourde qu'ailleurs. Ils vivent cette réalité comme une injustice, considérant que le risque qu'ils prennent de créer une société, d'investir dans le capital-actions et de développer une activité économique n'est pas soutenu. Ils s'estiment en quelque sorte punis de leur succès entrepreneurial. C'est pour

cette raison que certains décident même parfois de quitter le Canton.

Sur le plan fiscal, les entreprises sont imposées sur le capital et le bénéfice. Les chefs d'entreprises, quant à eux, sont imposés sur le revenu, lorsque leur société leur distribue un dividende. Mais ils sont également, toujours à titre individuel, imposés sur la fortune, c'est-à-dire sur la valeur des titres de l'entreprise qu'ils détiennent, alors même que cette entreprise a déjà été imposée sur le capital.

Je comprends leur sentiment d'injustice, l'imposition de l'outil de travail reposant sur une valeur largement supérieure au montant de l'investissement personnel de l'entrepreneur, soit environ quatre fois plus que la valeur des fonds propres comptables de la société. En d'autres termes, il est imposé chaque année sur une valeur de l'entreprise non disponible, et dont la réalisation dépend fortement des bénéfices futurs de l'entreprise. Il est essentiel que cette réforme soit adoptée rapidement par le Grand Conseil. Je mettrai tout en œuvre pour que cela soit le cas.

Suffirait-il simplement de baisser le taux d'impôt sur la fortune pour supprimer cette problématique ?

N.F. : Le Conseil d'État n'a pas pour objectif de procéder à une réduction généralisée de ce taux d'impôt ni d'accorder un allègement fiscal aux personnes qui investissent passivement dans une entreprise. Il souhaite très clairement, à ce stade, valoriser l'activité porteuse d'innovations que représente l'entrepreneuriat, en ciblant les contribuables concernés qui sont domiciliés dans le canton, qui détiennent au moins 10% du capital-actions, titres non cotés, de leur entreprise, et qui exercent à titre principal une activité lucrative dans la société en question. La proposition de baisser le barème d'imposition de l'outil de travail de 60% permet de renforcer le soutien à ces entrepreneurs qui

créent de l'emploi, contribuent à la prospérité de notre Canton et dont l'entreprise est généralement le projet de toute une vie. À la suite de son adoption par le Conseil d'État, j'ai reçu un grand nombre de messages de dirigeants qui saluent ce projet, ce qui me réjouit.

En quoi ce projet est-il essentiel pour Genève ?

N.F. : Ce projet est essentiel pour l'attractivité de notre Canton et la vitalité de son économie. Il permettrait à Genève de disposer d'une fiscalité de l'outil de travail similaire à celle d'une majorité de Cantons romands et quelques Cantons alémaniques. Notre objectif principal vise à encourager l'entrepreneuriat et à le valoriser. Il sera, je l'espère, suivi par les députés chargés de se prononcer sur ce projet de loi. ■

Ce que la loi prévoit

Un rabais de 60% de l'impôt sur la fortune sur les titres non cotés de l'entrepreneur aux conditions suivantes :

1. la personne contribuable est domiciliée dans le Canton,
2. elle détient au moins 10% du capital-actions (titres non cotés) de l'entreprise,
3. elle exerce son activité dépendante à titre principal dans l'entreprise.

Politique

La CCIG prend position sur quatre consultations

Lorsque le Conseil fédéral prépare ou révisé une loi d'envergure, les Cantons, les associations faîtières et les partis politiques sont consultés sur la pertinence du projet. Pour répondre aux consultations qui touchent l'une des conditions cadre dont elle s'occupe, la CCIG propose à ses Membres de lui faire parvenir leurs commentaires. Ces derniers sont alors intégrés à la prise de position de la Chambre. En voici quatre.

Ordonnance sur l'imposition minimale des grands groupes d'entreprises (ordonnance sur l'imposition minimale, OIMin)

Il s'agit notamment de régler la procédure de perception du nouvel impôt complémentaire. À cela viennent également s'ajouter les dispositions à prévoir en matière de droit pénal fiscal.

Des commentaires peuvent être apportés jusqu'au **lundi 28 août** par courriel à [Mohamed Atiek \(m.atiek@ccig.ch\)](mailto:m.atiek@ccig.ch).

Stratégie de coopération internationale 2025-2028

Elle définit le cadre stratégique et financier de la mission pour la période 2025-2028.

Des commentaires peuvent être apportés jusqu'au **lundi 4 septembre** par courriel à [Bertrand Konaté \(b.konate@ccig.ch\)](mailto:b.konate@ccig.ch).

Loi fédérale sur l'imposition du travail mobile dans le contexte international

Cette consultation met en œuvre l'avenant à la CDI conclue entre la Suisse et la France concernant l'imposition des revenus liés au télétravail. Une norme est ajoutée dans le droit national afin de garantir l'imposition, en Suisse, des revenus de l'activité lucrative en lien avec le télétravail à l'étranger.

Des commentaires peuvent être apportés jusqu'au **lundi 18 septembre** par courriel à [Mohamed Atiek \(m.atiek@ccig.ch\)](mailto:m.atiek@ccig.ch).

Loi fédérale sur la prolongation du délai de compensation des pertes

Ce projet fait passer de 7 à 10 ans la durée au cours de laquelle les entreprises peuvent compenser leurs pertes, pour autant que ces dernières aient eu lieu à partir de 2020.

Des commentaires peuvent être apportés jusqu'au **lundi 2 octobre** par courriel à [Mohamed Atiek \(m.atiek@ccig.ch\)](mailto:m.atiek@ccig.ch).

GENEVA2023

Un engagement sans précédent en faveur du multilatéralisme

Plus de 1400 participants venus de 117 pays s'étaient donné rendez-vous au 13^e Congrès mondial des chambres de commerce qui s'est tenu pour la première fois à Genève, du 21 au 23 juin. Au cours des 52 sessions, plus de 160 orateurs ont échangé avec des acteurs économiques, chefs d'entreprises et décideurs du monde entier sur « Le multilatéralisme au service de la paix et de la prospérité ». La CCIG est fière d'avoir coorganisé, avec la Chambre de commerce internationale (ICC) et sa Fédération mondiale des chambres (WCF), cet événement majeur et du succès qu'il a rencontré.



1

JOUR 1 Réinventer la mondialisation pour le bien de tous

L'importance de repousser la fragmentation économique mondiale qui pourrait affaiblir la résilience des chaînes d'approvisionnement est au cœur des débats de cette première journée. Les chefs

d'entreprises sont ainsi appelés à se prononcer pour une « mondialisation électronique », mais aussi pour la diversification et l'inclusion afin de répartir les gains du commerce de manière plus équitable. Enfin, les entreprises sont invitées à jouer un rôle clé dans la promotion du multilatéralisme, par l'adoption

de critères ESG et la promotion de la diversité dans les conseils d'administration et les équipes dirigeantes.

Le secteur privé est reconnu comme un acteur essentiel dans l'élaboration des règles de gouvernance mondiale. L'OMC propose d'ampli-

fier la voix des PME, à l'origine de 90% du commerce mondial, pour les connecter aux avantages du commerce international, notamment au travers de partenariats pour lutter contre l'absence d'un système unifié d'exportation, les divergences d'information et les droits d'importation élevés. L'intelligence artificielle est identifiée comme une solution potentielle pour combler les écarts.

Alors que le commerce joue toujours plus souvent le rôle de bouc émissaire pour justifier les conflits sociaux dans de nombreux pays, les chambres de commerce sont exhortées à plaider en faveur du commerce international comme générateur d'emplois, de croissance et d'innovation. Elles doivent aussi

protéger les PME, trop petites pour l'être par les États, et promouvoir de solides filets de sécurité sociale. Les orateurs saluent les petites entreprises pour leur rôle crucial dans une croissance inclusive.

Dans un monde en constante évolution, les organisations doivent se concentrer sur les questions clés et collaborer avec toutes les parties prenantes. Le secteur privé doit être légitimé dans les forums multilatéraux pour façonner les politiques de manière active, notamment en matière de gouvernance de l'IA et du Metavers. Le secteur privé ne peut plus être un simple observateur, mais doit devenir un acteur légitime pour résoudre les problèmes mondiaux et promouvoir la paix et la prospérité.



2



3



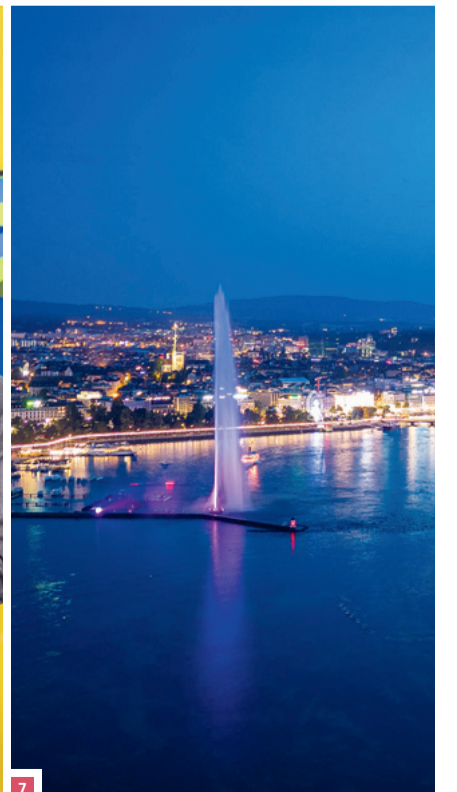
4



5



6



7

JOUR 2
Comment innover ?
Pistes et solutions.

Pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), l'innovation n'est plus seulement une option dans un monde en constante évolution : c'est une nécessité absolue pour rester compétitives. Cette deuxième journée explore les facteurs qui entrent en jeu lorsque l'on cherche à innover et les obstacles qui s'y opposent.

La culture d'entreprise est primordiale dans la promotion d'une innovation durable. Cette dernière ne se limite pas à disposer d'outils et de connaissances, elle repose aussi sur une culture qui encourage la créativité et la pensée progressiste. Toutes les entreprises sont concernées, quelle que soit leur taille.

L'innovation est comme un écosystème : maintenir une culture d'innovation ne doit pas reposer uniquement sur un petit groupe d'employés axés sur la recherche, mais doit être partagée par l'ensemble de l'entreprise.

Une culture d'entreprise prospère doit également représenter la population dans sa diversité. Ainsi, l'équité et l'inclusion sont non seulement une bonne chose, mais elles représentent aussi un argument commercial sérieux, en particulier en matière d'innovation.

Par ailleurs, une solution concrète pour stimuler l'innovation, en particulier dans le domaine du commerce, est à trouver dans la numérisation des processus qui, malgré sa montée en puissance, ne

concerne que 1% du commerce mondial. Adoption généralisée, interopérabilité des plateformes et gouvernance sûre des données : la session sur le commerce numérique a mis en évidence les défis de la numérisation complète. Il conviendra donc d'unifier les normes au niveau mondial et de favoriser la collaboration entre tous les acteurs pour permettre aux entreprises de bénéficier des avantages de la transformation numérique.

En ce qui concerne la résolution des litiges, les services de médiation offrant une tierce partie neutre gagnent en importance. Ils offrent l'avantage d'apporter la neutralité dans les négociations, surtout lorsque les parties en conflit proviennent de milieux culturels différents. Les entreprises doivent les intégrer dans leur politique générale et les envisager en premier lieu pour résoudre les litiges commerciaux.

Autre aspect crucial de l'innovation : la protection des droits de propriété intellectuelle. L'enregistrement de ces derniers est crucial pour les entreprises, quelle que soit leur taille. Leur accès reste toutefois un défi pour les pays en développement. Il faut

mettre en place un écosystème inclusif pour les femmes, les jeunes, les start-up et les MPME, qui jouent un rôle significatif dans l'économie mondiale. Pour soutenir les entreprises, il est fondamental de sensibiliser et d'éduquer à l'importance de la propriété intellectuelle, ainsi qu'au développement de politiques et de mécanismes de protection adaptés.

JOUR 3
Durabilité : les bons choix pour l'avenir

Relever les défis pour assurer un avenir durable : la question se pose au quotidien pour les entreprises. Les risques liés aux « crimes environnementaux » sont soulignés et les mesures qu'elles doivent mettre en place pour assurer leur responsabilité et protéger leur réputation dûment notées. Il est vital qu'elles veillent attentivement à la provenance de leurs marchandises et que leurs processus de diligence raisonnable soient appropriés.

De même que la justice sociale est un élément clé de la paix durable, la chaîne d'approvisionnement a un grand rôle à jouer dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie. Les entre-

prises peuvent contribuer à créer de la valeur pour tous les intervenants, au travers de solutions en matière d'inclusion et d'égalité des sexes.

La chaîne d'approvisionnement doit relever deux défis importants. La technologie blockchain est présentée comme une solution possible pour créer un registre numérique traçable mesurant l'impact durable de la provenance des produits. Des données fiables sont fondamentales pour assurer la transparence et la traçabilité. C'est pourquoi il convient de créer des certifications appropriées et des points de contrôle indépendants.

Enfin, il est vital de repenser la définition du talent. Les entreprises doivent dépasser les qualifications traditionnelles et rechercher des compétences plus larges. Les talents inexploités, tels que les réfugiés et les personnes handicapées, représentent une précieuse ressource pour les entreprises. Il faut faire évoluer les politiques et les discours pour intégrer plus facilement ces talents dans les entreprises. ■

Résumé du compte rendu fourni par l'IMD, partenaire académique de la 13^e édition du Congrès mondial des chambres.



The Geneva Manifesto
Issued by chamber leaders on the occasion of the 13th World Chambers Congress

1. Le pont du Mont-Blanc pavés aux couleurs du Congrès
2. Le stand de la CCIG
3. Ngozi Okonjo-Iweala, directrice générale de l'OMC, lors de la session plénière « Uniting business globally, improving lives locally ».
4. Delphine Bachmann, conseillère d'État en charge de l'économie et de l'emploi, à la soirée inaugurale au Bâtiment des Forces Motrices.
5. Soixantième anniversaire du Carnet ATA, document d'exportation temporaire.
6. Vincent Subilia, directeur général de la CCIG, et Gennadiy Chyzykhov, président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Ukraine, signent un contrat de partenariat, sous l'œil du président de la CCIG, Gilles Rufenacht, et du secrétaire général d'ICC, John Denton, notamment.
7. Pour la soirée de clôture, le jet d'eau de Genève a revêtu les couleurs du Congrès.
8. Klaus Schwab, fondateur et président exécutif du World Economic Forum (WEF).
9. António Guterres, secrétaire général des Nations Unies, en visioconférence.
10. Guy Parmelin, conseiller fédéral, en visioconférence.
11. Session plénière « Understanding supply chain responsibility », avec (de dr. à g.) Susanne Emonet, CEO de Farmer Connect, Patrick Odier, président de Building Bridges, Jérôme Bellion-Jourdan, vice-secrétaire général de l'International Organisation of Employers, Giuseppe Lavazza, président de Lavazza, Gilbert Hougbo, directeur général de l'OIT, et Nicolas Tamari, modérateur.
12. Conférence « Business and Human Rights » au Palais des Nations, organisée par la CCIG et le Club diplomatique de Genève, durant laquelle s'est exprimé Volker Türk, haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.
13. Dîner de gala à Palexpo : les équipes CCIG et ICC à l'honneur.
14. Le Congrès mondial des chambres de commerce a adopté le « Manifeste de Genève » pour revitaliser le commerce mondial et renforcer le multilatéralisme.

Publirédactionnel

Efficiences énergétiques : un train de subventions pour accompagner les propriétaires dans leurs rénovations



À l'heure où la réglementation devient plus contraignante, 2023 est le moment idéal pour les propriétaires de bâtiments d'investir habilement dans l'assainissement énergétique et les énergies renouvelables.

L'ambition affichée par le Canton a le mérite d'être claire : réduire de 60 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Faire de Genève un élève exemplaire représente un défi environnemental et énergétique conséquent mais essentiel, qui passe par une vaste opération d'optimisation des

installations, de rénovation du bâti et par la substitution du chauffage fossile au profit d'énergies renouvelables. Cette volonté politique forte se traduit par un programme de subventions à destination des propriétaires de bâtiments genevois.

Pourquoi cibler en particulier le parc bâti ? Parce que le potentiel d'économie dans ce secteur est particulièrement important : les villas et bâtiments genevois représentent à eux seuls 50 % de la consommation énergétique du Canton, alors même que 90 % d'entre eux sont toujours alimentés par de l'énergie fossile (mazout ou gaz).

Afin d'encourager au mieux les propriétaires à s'engager sur la voie de la sobriété énergétique, le Canton de Genève, les Services Industriels de Genève (SIG) et la Confédération proposent depuis le début de l'année toute une série de subventions plus intéressantes les unes que les autres à travers le Programme bâtiments. Au total, ce ne sont pas moins de 46 mesures qui ont été mises en place pour permettre d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments privés. L'intégralité de ces aides est consultable sur le portail didactique www.ge-energie.ch. Mais attention : premier arrivé, premier servi !

Une enveloppe de 35 millions de francs

Le champ d'action est vaste. Des rénovations globales et certifiantes (HPE, THPE réno ou Minergie) ou de l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments en passant par l'installation de pompes à chaleur ou encore l'amélioration de la ventilation, les subventions à disposition

peuvent s'élever jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de francs, à condition toutefois de faire parvenir un dossier avant le 31 décembre 2023, et en fonction du montant restant sur l'enveloppe globale pour 2023 de 35 millions de francs. N'attendez donc pas la fin de l'année pour solliciter une subvention !

Un nouveau règlement d'application de la loi sur l'énergie a été mis en application le 1^{er} septembre 2022. Il fait l'objet d'un guide d'accompagnement à paraître tout prochainement et de supports de communication adaptés disponibles sur Internet (www.ge.ch/c/idc).

Cette réglementation, plus contraignante, est construite selon deux axes principaux : d'une part réduire la consommation énergétique des bâtiments, notamment en abaissant le seuil déclencheur de l'indice de chaleur admis (IDC) qui permet d'imposer des mesures d'optimisation des installations techniques, voire une rénovation du bâtiment, d'autre part favoriser le passage aux énergies renouvelables lors d'un changement d'installation de production de chaleur.

85 % des toitures du Canton sont éligibles à la pose de panneaux solaires

Concernant le passage aux énergies renouvelables, le Plan directeur cantonal de l'énergie prévoit plus précisément de multiplier par cinq la production d'énergie solaire

photovoltaïque d'ici à 2030. Pour faciliter ce virage, un nouvel accord politique permet depuis peu de simplifier la pose de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques sur les toitures cantonales, y compris dans les périmètres les plus sensibles en termes patrimoniaux. Désormais, près de 85 % des toits du Canton s'avèrent éligibles à la pose de panneaux solaires. Autant d'éléments de rénovation et d'amélioration qui se retrouvent dans le catalogue de subventions à disposition...

L'État s'engage aussi pour son parc bâti

Difficile toutefois d'exiger des propriétaires genevois un effort sans être soi-même exemplaire. L'État de Genève met donc un point d'honneur à faire figure de modèle quant à l'efficacité énergétique de son parc bâti. Un crédit d'investissement record de 1 milliard de francs a été voté fin mars 2023 par le Grand Conseil afin de permettre la rénovation et la transition des bâtiments de l'État. Plus largement, la prise de conscience des acteurs publics comme des acteurs privés est de plus en plus tangible.

Entre subventions, accompagnements divers et déductions fiscales, les mesures d'accompagnement pour les propriétaires immobiliers qui se lancent dans la transition énergétique sont nombreuses et bienvenues. N'attendez pas pour franchir le cap ! ■

République et Canton de Genève

Commerce international

Afrique du Sud : délégation économique sur le thème de la santé

Soyez les premiers à découvrir un marché en pleine expansion à l'occasion d'une délégation économique en Afrique du Sud, organisée en partenariat avec Switzerland Global Enterprise et le Swiss Business Hub Southern Africa, du 16 au 20 octobre 2023.

D'importantes mutations s'opèrent actuellement dans le secteur de la santé en Afrique du Sud, l'un des plus dynamiques de la planète, créant de nouvelles opportunités d'affaires sur le marché des technologies et dispositifs médicaux. Le programme offrira aux participants une occasion unique d'explorer non seulement le marché sud-africain

de la santé et de l'industrie Medtech mais aussi l'économie du pays dans un sens plus large, selon les intérêts des participants.

Du 16 au 20 octobre 2023, la délégation se rendra à Johannesburg, Prétoria et au Cap. Le voyage permettra notamment aux participants de se familiariser avec l'environnement réglementaire sud-africain, en particulier celui du secteur de la santé et des technologies médicales, d'entrer en relation avec des acteurs économiques privés et publics de premier

plan, de visiter des entreprises locales, de participer à des rencontres officielles exclusives et de se rendre à l'Africa Health, le plus grand congrès consacré à la santé du continent africain.

Des sessions seront également dédiées au projet de loi pour une couverture santé universelle (National Health Insurance), adopté par le parlement sud-africain en juin dernier, ainsi qu'à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). ■

■ PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : <https://tinyurl.com/DelegationAfriqueDuSud>
Plus que 4 jours pour s'inscrire : 25 août

Save the date

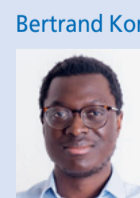
RESSOURCES HUMAINES

Deux nouvelles têtes à la CCIG !

Le département Politique a le plaisir d'accueillir deux collaborateurs.



Mario Marchesini Titulaire d'un Master en sciences politiques et d'un Bachelor en relations internationales (UNIGE), Mario a commencé sa carrière par des stages dans la finance durable et au SECO, avant de rejoindre le bureau suisse de l'Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO). Là, il était chargé d'accompagner les entreprises suisses et japonaises à travers des programmes d'aide à l'exportation et d'encouragement à l'investissement, mais également d'assurer le suivi des dossiers fédéraux et cantonaux affectant les conditions cadres. Il rejoint la CCIG comme responsable de projets pour l'énergie et l'environnement, le développement durable, la politique extérieure et la politique transfrontalière.



Bertrand Konaté Bertrand a rejoint le Département politique à la mi-juin. Titulaire d'un Bachelor en relations internationales et d'un Master en études européennes (UNIGE), il dispose de plusieurs expériences dans l'administration publique à Berne. Il a également occupé un poste au bureau bruxellois d'économiesuisse où il a pu approfondir ses connaissances en politique européenne. À la CCIG, il sera chargé notamment des questions liées à la mobilité, à l'aménagement du territoire et au commerce. Il est également le nouveau secrétaire général de l'association AERIA+ (le représentant de la CCIG au comité est Fred Herren).

Partenaire

L'immobilier d'entreprise s'adapte et se réinvente

Au cœur du quartier du PAV (Praille-Acacias-Vernets), l'un des plus gros projets d'urbanisation d'Europe, il existe une forte demande pour des surfaces de bureaux. Preuve que malgré une augmentation du taux de vacance post-pandémie, le marché est certes sélectif mais dynamique. Le bâtiment Esplanade3 à Pont-Rouge, situé entre la gare du Léman Express et la route des Jeunes, est le parfait exemple de la réussite d'un projet dans un environnement en pleine mutation.



Développé par m3 IMMOBILIER pour la CPEG (Caisse de Prévoyance de l'État de Genève), propriétaire du bâtiment, et construit par Halter SA, Esplanade3 est le fruit d'une gestion de projets exemplaire, alignant les objectifs des différentes parties. De la planification à l'exécution et jusqu'à la livraison en avril dernier, les équipes de m3 IMMOBILIER ont orchestré chaque étape, assurant une réalisation fluide et efficiente dans une enveloppe budgétaire maîtrisée. Le bâtiment, conçu il y a 10 ans avec une approche de développement durable moins répandue à l'époque, allie un agencement optimal des espaces à un environnement de travail efficace. Il répond aux besoins actuels des sociétés de services, telles que les études d'avocats, fiduciaires et sociétés de trading, qui cherchent à réduire leur empreinte carbone tout en s'intégrant dans un quartier destiné à devenir le centre-ville de demain. « Que ce soit pour favoriser la collaboration, la flexibilité, la sécurité ou le bien-être des occupants, nous avons intégré ces éléments clés dans la conception des espaces », indique Yves Cretegnny, Directeur Général de m3 IMMOBILIER.

Réduire ses coûts de 20 à 30 % avec des espaces bien pensés

Pour accompagner les futurs locataires dans l'optimisation de leurs espaces, m3 IMMOBILIER propose un service de Workplace Strategy. Une équipe d'experts aide à repenser les espaces de travail pour répondre aux nouvelles exigences et aux derniers modes

de travail. Comment fonctionne le Workplace Strategy ?

« Avant de proposer des surfaces, nous commençons par une analyse détaillée des besoins opérationnels et culturels, puis, avec l'aide de nos architectes, nous concevons des environnements de travail agiles, collaboratifs et inspirants, visant à optimiser l'utilisation de l'espace, accroître la productivité et diminuer les coûts », explique Manon Arnold, en charge du Workplace Strategy chez m3 IMMOBILIER. Une approche focalisée sur des solutions durables qui répondent aux besoins spécifiques de chaque entreprise.

Esplanade3 incarne cette approche en créant un environnement stimulant et attractif. Attractif, aussi, financièrement, puisque des espaces bien pensés permettent de réduire les coûts immobiliers de 20 à 30 % selon Manon Arnold.

Un accompagnement tout au long du cycle de vie d'un bâtiment

Afin d'accompagner les entreprises dans leur recherche de locaux tout en veillant à leurs intérêts et à la réalisation de leurs objectifs, le service Workplace Strategy travaille en étroite collaboration avec l'équipe spécialisée en location commerciale. Ainsi, de l'analyse préliminaire des besoins jusqu'à la conclusion du bail, m3 IMMOBILIER offre un suivi complet aux entreprises en pleine croissance, en période de fusion ou de relocalisation. Et puisque m3 IMMOBILIER accompagne ses clients sur l'ensemble du cycle de vie d'un bâtiment, le relais est

ensuite passé à la gérance commerciale, qui propose un service de Facility Management pour apporter un support quotidien aux collaborateurs de l'entreprise.

Ces services intégrés permettent à m3 IMMOBILIER d'être à l'écoute des nouvelles problématiques auxquelles les entreprises sont confrontées et d'intégrer ces considérations dans la conception de nouveaux projets immobiliers. « Que ce soit en favorisant des configurations qui encouragent le nomadisme sans

bureaux fixes, avec des zones dédiées à la collaboration ou des plateaux open space plus classiques, l'objectif est avant tout de créer des environnements immobiliers adaptés qui s'intègrent harmonieusement à la fois au tissu urbain et aux cultures des entreprises qui les utilisent », indique Yves Cretegnny.

Quand mobilité rime avec liberté

La mobilité est clé dans cette stratégie de développement, illustrée par le succès du Léman Express.

À Esplanade3 Pont-Rouge, de nombreuses entreprises rejoignent ce pôle hyperconnecté dont la CPEG, Halter et l'Institution genevoise de maintien à domicile (Imad), qui bénéficient de ces trois facteurs de succès : des nouveaux locaux modernes et aériens, un large éventail de services de qualité à proximité et un emplacement stratégique à Genève. ■

m3 IMMOBILIER

T +41 22 809 09 09 | m3@m-3.com

Le *Private Equity*: un levier pour accélérer la croissance externe de l'entreprise?

En optant pour ce mode de financement, le dirigeant installe un puissant renfort de croissance. Il accroît la souplesse et la disponibilité de son refinancement et améliore sa corrélation au rythme de ses investissements.

De nombreux secteurs industriels ou commerciaux se trouvent dans une phase de maturité qui sature la croissance organique des entreprises. Procéder par croissance externe peut devenir impératif. Certaines PME vont ainsi entreprendre une acquisition afin de se renforcer et de consolider leur position sur certains marchés. Faire usage du *Private Equity* est une option de premier plan pour financer ce type de projets.

Fonctionnement du *Private Equity*

Cet anglicisme correspond à un investissement en fonds propres dans des entreprises non cotées en bourse. En renforçant le capital de l'acheteur lors d'une croissance externe, le banquier d'affaires met les instruments du *Private Equity* en œuvre pour accompagner le management. Il contribue à ce que les conditions d'acquisition soient optimales et que la séquence d'intégration se déroule sans faux pas.

Pourquoi privilégier le *Private Equity*?

En privilégiant le recours à ce type de financement lors d'une opération d'acquisition, l'entrepreneur accroît sa puissance et sa souplesse financières qui lui permettront de développer sa société et de tenir son rang face à ses concurrents. L'entreprise conserve ainsi la marge de manœuvre que lui offre sa réserve de liquidité et se protège contre le risque d'une hausse des taux auquel elle s'exposerait en n'ayant recours qu'à la dette pour financer l'acquisition.

Un véritable partenariat

L'investisseur en capital-risque met à disposition du dirigeant ses connaissances en termes

d'acquisition de sociétés. L'investisseur sera en mesure de piloter les *due diligences* (audits), structurer la transaction, aider à la négociation du contrat d'achat. Postacquisition, il pourra également proposer au dirigeant des outils pour l'intégration de l'entreprise acquise et l'adaptation de la gouvernance en fonction de la taille et des besoins du nouvel ensemble. La présence d'un investisseur financier permet ainsi au dirigeant de se concentrer sur la gestion opérationnelle de son entreprise.

C'est une garantie de création de valeur pour tous les actionnaires. Les deux parties seront gagnantes, c'est un partenariat "win-win".

Présente à Genève et à Zurich, Capital Transmission SA, filiale à 100% de la Banque Cantonale de Genève, opère depuis 2008 dans le *Private Equity*, en Suisse et en Europe. Son équipe assiste les dirigeants et leurs projets d'expansion, quel que soit le secteur. « Capital Transmission SA accompagne des entreprises sans s'immiscer dans leur gestion, mais dans le rôle apprécié d'actionnaire minoritaire, sans siège au conseil d'administration », précise Frédéric Tixier, directeur général.

Une meilleure résilience

Par ailleurs, on constate qu'en période de crise les PME soutenues par des sociétés de *Private Equity* font preuve de plus de résilience que leurs concurrents. Ce mode de financement est aussi très utile lors d'opérations de transmission d'entreprises notamment au management. En conclusion, le recours au *Private Equity* est une option financière à examiner systématiquement.



Plus d'informations ?

058 211 21 42
info@capitaltransmission.ch

Rejoignez-nous sur
capitaltransmission.ch

CAPITAL TRANSMISSION AUTHENTIC SWISS PRIVATE EQUITY

Agenda

RÉSEAUTAGE

7h30 de la Chambre

Judi 31 août 2023 de 7h30 à 9h30 - CCIG

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch



Vendredi 1^{er} septembre 2023 de 7h30 à 15h

Golf Club Esery – Grand Genève

6^e Trophée de Golf des Entreprises

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

Inscriptions jusqu'au 25 août



Rencontre du Management Durable

Vendredi 1^{er} septembre 2023 de 12h à 14h - CCIG

Achats responsables : intégration des critères de durabilité dans la relation client-fournisseur

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

Inscriptions jusqu'au 31 août



Mardi 12 septembre 2023 de 8h à 12h - CCIG

Organisation : DMCC, en partenariat avec Swiss Business Council UAE, Swiss Group et CCIG

Made for Trade Live in Geneva

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch



Judi 21 septembre 2023 de 8h à 10h - CCIG

Atelier réservé aux Membres CCIG

Le réseautage productif : comment rencontrer l'autre

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch



Mercredi 27 septembre 2023 de 17h30 à 21h

Fondation Louis-Jeantet, Genève

Organisation : Banque CIC (Suisse) SA, en collaboration avec la CCIG

Donner du sens à votre entreprise : une clé pour réussir dans un monde en turbulences

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch



Formations

Avec Form-Inter

Mardi 26 septembre 2023 de 9h à 17h - CCIG

Les principaux modes de paiement dans le commerce international

Mardi 5 octobre 2023 de 9h à 17h - CCIG

Douane : tarifs, procédures et régimes douaniers

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch



IMPRESSUM

CCIGinfo

Mensuel destiné aux Membres de la CCIG.
Parution : 11 numéros par an,
3800 exemplaires

Responsable d'édition : Elsa Floret

Coordination : Pierre Giamarchi

Rédaction :

Mohamed Atiek, Elsa Floret,
Pierre Giamarchi, Nicolas Grangier,
Bertrand Konaté, Mario Marchesini,
Pauline Zahlaoui

Insertions :

HP media SA, tél. 022 786 70 00

Graphisme : Fabrizio Rossi

Impression : Atar Roto Presse SA, Satigny

Contact : publications@ccig.ch



Maison de l'économie

Bd du Théâtre 4 – 1204 Genève

Tél. + 41 (0)22 819 91 11

www.ccig.ch



MIXTE
Papier | Pour une gestion
forestière responsable
FSC® C154575



Bagnes : Capitale de la Raclette

Depuis 2004, la commune du Val de Bagnes célèbre avec fierté son statut de Capitale de la Raclette en présentant les meilleurs producteurs de fromage à raclette de la région.

La CCIG s'associe à Verbier Tourisme pour la tenue de cet événement et cette année ne déroge pas à la règle : les 23 et 24 septembre, Bagnes vous accueille pour un moment convivial et culinaire autour de la Raclette du Valais. **Entrée gratuite.**



Un tapis rouge pour les entreprises innovantes

Depuis 2012, le Prix de l'économie genevoise et le Prix de l'innovation mettent en lumière les entrepreneurs, ces acteurs clés qui font la richesse et dessinent l'avenir de notre Canton. En 2021, le Prix de l'égalité est venu s'ajouter à ces récompenses rebaptisées Grands Prix de l'économie.

Créatrice de cet événement, la CCIG vise ainsi à valoriser les entreprises dont la capacité d'innovation véhicule une image positive et dynamique de Genève. Le jeudi 14 septembre, le Bâtiment des Forces Motrices leur déroulera le tapis rouge.

Découvrez le profil des 9 entreprises nominées dans le supplément spécial de La Tribune de Genève, publié le samedi 2 septembre.

Judi 14 septembre 2023 à 17h30 – BFM

Informations & inscriptions : ccig.ch/Portrait/Grands-Prix

À vos agendas !



OR

SKYNIIGHT

Russell Bedford
taking you further
Russell Bedford Fiduciaire Genève SA

BCGE

groupe
mutuel

GONET
BANQUIERS 1845

ARGENT

m3 IMMOBILIER

GED - COEURS - IT
devillard

CGNI

swisscom

msc

SWISS

SWISS RISK
CARE

BeVisible
.swiss

SOFTFINANCE

MEDIAONE
CONTACT

NESPRESSO
PROFESSIONAL

BRONZE

Allianz

Protectas

PORTS FRANCES
ET ENTREPRISES DE GENÈVE SA

SIG

EXECUTIVE
TRAVEL

JTI

FLORIMONT

integrail
Groupe

Vitol

MIGROS
GENÈVE

DURABILITÉ

SUCAFINA

INTERNATIONAL

P&G

ENTREPOSAGE

HARSCH

JURIDIQUE

EVERSHEDS
SUTHERLAND

HOSPITALITÉ

Hilton
GENÈVE HOTEL &
CONFÉRENCE CENTRE

DÉMÉNAGEMENT

BALESTRAFIC